RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABC FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 9, boulevard Albert 1er – 06600 ANTIBES
RCS ANTIBES 930 182 290

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin,

Bertolotto S.p.A, société par actions de droit italien au capital de 5.000.000 e, dont le siège social est sis Circonvallazione Giovanni Giolitti 41145 — 12030 Torre San Giorgio (Italie), immatriculée au registre des entreprises (Registre delle Imprese) de Cuneo sous le numéro 234407, représentée par Monsieur Claudio Bertolotto, (ci-après l'« **Associé Unique** »),

Agissant en qualité d'associé unique de la société ABC FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros ayant son siège social situé 9, boulevard Albert 1er – 06600 Antibes, France, immatriculée au RCS d'Antibes sous le numéro 930 182 (ci-après la « **Société** »),

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

— Nomination du commissaire aux comptes titulaire ;

— Procuration pour formalités.

PREMIERE DECISION

(Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire)

L'Associé Unique,

DESIGNE comme Commissaire aux comptes titulaire de la Société pour une durée de 6 exercices, ses fonctions expirant lors de la décision collective appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030 :

PKF ARSILON COMMISSARIAT AUX COMPTES
3, RUE D'HELIOPOLIS
75017 PARIS

La Société PKF ARSILON a d'ores et déjà fait part de sa volonté d'accepter ces fonctions et a déclaré n'être frappée par aucune incompatibilité ou interdiction à l'exercice de ces fonctions.

DEUXIEME DECISION

(Procuration pour formalités)

L'Associé Unique, en conséquence de ce qui précède, confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra au regard des décisions ci-dessus.

* * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

[redacted]

Représentée par Monsieur Claudio BERTOLOTTO